



Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Service Manifestations

Affaire suivie par :

Laurent PAWLAK

Tél. : 03.21.74.87.27

laurent.pawlak@mairie-heninbeaumont.fr

Réf. : LP – 2021 -

À Hénin-Beaumont, le 21 SEP. 2021

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation du Salon du Manga

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la manifestation « Salon du Manga », la commune d'Hénin-Beaumont met à disposition la salle Pantigny, rue René Cassin à Hénin-Beaumont les 2 et 3 octobre prochains pour y organiser cet évènement.

Ces lieux constituant des dépendances du domaine public, et afin de se conformer à la législation en vigueur (l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1er juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public), un dossier de candidature a été mis en place pour ces espaces d'exposition. Vous le trouverez en pièce jointe à ce courrier.

Le dossier sera évalué selon les critères suivants :

- 50% sur la qualité des produits proposés
- 30% sur le lien du stand avec l'univers Manga
- 20% sur la décoration du stand

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les produits que vous souhaitez commercialiser, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives présentant vos articles et illustrant votre outil de vente.

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant. Les places vacantes seront librement attribuées par les organisateurs.

Dossier complet à retourner avant le mardi 28 septembre 2021 à 17h, délai de rigueur, à l'attention de :

**Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public
1 place Jean Jaurès
62110 HENIN BEAUMONT**

ou par mail à : manifestations@mairie-heninbeaumont.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Steeve BRIOIS



Maire d'Hénin-Beaumont
Conseiller Départemental du Pas de Calais

